



Produits forestiers Résolu Inc.
1010, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 400
Montréal (Québec)
H3B 2N2, Canada

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES
DEVANT AVOIR LIEU LE 27 MAI 2022

Le 14 avril 2022

Cher actionnaire,

L'assemblée annuelle des actionnaires de 2022 de Produits forestiers Résolu Inc. se tiendra le vendredi 27 mai 2022, à 8 h (heure de l'Est) en ligne par voie de conférence Web virtuelle au <https://web.lumiagm.com/295854943> ainsi qu'en personne à l'hôtel Marriott Château Champlain Montréal, situé au 1050, rue De La Gauchetière Ouest, Montréal (Québec), H3B 4C9, Canada, afin de voter sur les questions suivantes :

1. l'élection des administrateurs pour l'exercice à venir;
2. la ratification de la nomination de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. à titre de cabinet d'experts-comptables indépendant agréé de la Société pour l'exercice 2022;
3. un vote consultatif sur l'approbation de la rémunération des membres de la haute direction, soit le « *vote sur la rémunération* »; et
4. tout autre point qui pourrait être dûment soumis à l'assemblée annuelle ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report.

La date de référence aux fins de la détermination des actionnaires habiles à voter à notre assemblée annuelle et à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report est le 29 mars 2022, à la fermeture des bureaux.

Avis important concernant la disponibilité des documents reliés aux procurations aux fins de l'assemblée annuelle des actionnaires devant avoir lieu le 27 mai 2022 :

La circulaire de sollicitation de procurations et le rapport annuel de 2021 de la Société sont accessibles au https://www.astproxyportal.com/AST/RFP_FR.

Cette année, l'assemblée annuelle des actionnaires sera tenue à la fois en ligne par voie de conférence Web virtuelle à l'adresse <https://web.lumiagm.com/295854943> et en personne à l'hôtel Marriott Château Champlain Montréal, situé au 1050, rue De La Gauchetière Ouest, Montréal (Québec), H3B 4C9, Canada. Cette formule hybride vous permet de choisir d'assister à l'assemblée en personne, sous réserve des restrictions sanitaires relatives à la pandémie de COVID-19 en vigueur au moment de l'assemblée, ou de participer à l'assemblée en ligne et de pouvoir suivre l'assemblée en direct, soumettre des questions et exercer les droits de vote rattachés à vos actions. Vous pouvez également transmettre vos questions à l'avance à l'adresse ir@resolufp.com. La Société répondra à autant de questions que le temps le permettra pendant l'assemblée dans la mesure où elles se rapportent aux points à l'ordre du jour. Veuillez vous assurer d'indiquer clairement votre nom et si vous êtes actionnaire dans votre courriel. Pour participer à l'assemblée annuelle en ligne, vous aurez besoin de votre numéro de contrôle à 11 ou 12 chiffres figurant sur votre avis de disponibilité sur Internet et formulaire de procuration ainsi que du mot de passe suivant : **resolute2022**. Si vous n'êtes pas un actionnaire inscrit, vous devez obtenir une procuration légale auprès de votre institution intermédiaire et communiquer avec notre agent des transferts au proxy@astfinancial.com, au moins cinq jours ouvrables avant le 27 mai 2022, pour obtenir un formulaire de procuration comprenant le numéro de contrôle à 11 ou 12 chiffres afin de pouvoir exercer les droits de vote rattachés à vos actions à l'assemblée annuelle. Veuillez consulter notre site Web relatif à l'assemblée annuelle à l'adresse www.pfresolu.com/Investisseurs pour être au courant de toute mise à jour concernant notre assemblée annuelle.

Par ordre du conseil d'administration,

La secrétaire,

Stéphanie Leclaire
Le 14 avril 2022, Montréal (Québec), Canada